

**DELIBERATION
SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2021**

Nombre de Membres :

En exercice : 20

Présents : 17

Pouvoirs : 2

Votants : 19

Date de convocation du Bureau Communautaire :

02/09/2021

Le 9 septembre 2021, le Bureau de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX au siège de la Communauté de communes Dombes Saône.

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Stéphane BERTHOMIEU, Fabien BIHLER, Carole BONTEMPS-HESDIN, Armand CHAUMONT, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Michèle NUGUET, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Bernard REY, Frédéric VALLOS.

Absents excusés : Vincent LAUTIER (Pouvoir Frédéric VALLOS), Patrick NABETH, Richard SIMMINI (Pouvoir Marc PECHOUX).

Secrétaire de séance : Armand CHAUMONT.

OBJET : CULTURE PATRIMOINE - Restauration du petit patrimoine - Demande de subvention

M. Richard PACCAUD, Vice-Président chargé du tourisme, des loisirs et du patrimoine rappelle que la communauté de communes est compétente pour la restauration du petit patrimoine public des communes.

Après consultation de la commission culture patrimoine, et avis de l'Architecte des bâtiments de France, la programmation pour 2022 se porte sur les croix de chemin ou de cimetière des communes de Sainte Ephémie, Frans, Ars-sur-Formans, Parcieux, Saint-Didier-de-Formans ainsi que deux cloches de la commune de Rancé.

Le montant estimé de cette programmation est de 12 899 € HT. Cette programmation peut bénéficier de deux subventions : 30 % du Département de l'Ain et 50 % de l'Etat (DETR).

Il présente au Bureau le plan de financement prévisionnel.

Dépenses HT 2022		Recettes HT		Taux
Sainte-Euphémie : croix du cimetière	2 870 €	ETAT	6 449,50 €	50%
Frans : Croix du bourg	3 520 €	CD01	3 869,70 €	30%
Ars : croix du tonneau	2 260 €	Reste à charge CCDSV	2 579,80 €	20%
Rancé : cloches restauration	1 044 €			
Parcieux : croix stations du calvaire	1 640 €			
Saint-Didier de Formans : croix de la chapelle	1 565 €			
Total Coût estimé HT	12 899 €	Total HT	12 899,00 €	100%

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel pour la programmation de restauration du petit patrimoine 2022 ;
- ✓ **DE SOLLICITER** les aides financières de l'Etat et du Département de l'Ain ;
- ✓ **DE MANDATER** le Président ou son Représentant pour effectuer toutes les démarches auprès des collectivités et pour signer tous les documents nécessaires à ces demandes de subventions ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits en dépenses et en recettes au BP 2022 et suivants.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **13 SEP. 2021**
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20210909-2021B20-CP
Affichage le : **13 SEP. 2021**

A Trévoux, le 09/09/2021

Le Président,
Marc PECHOUX

